



Ville de

Mandeuire

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire qui aura lieu le :

Lundi 26 septembre 2022

à 18 heures

Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2022

Point 2 - Personnel

2.1 Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs.

2.2 Modifications, fermeture et ouvertures de postes.

2.3 Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) suite aux différentes délibérations de mise en place du RIFSEEP en date des 24 février 2017, 9 octobre 2017, 19 mars 2018, 25 septembre 2020 et 26 novembre 2021,

2.4 Motion de soutien à la formation secrétaire de mairie du Diplôme Universitaire « Gestionnaire administratif – secrétaire de mairie ».

2.5 Recensement 2023 - Désignation d'un coordonnateur et de son adjoint.

Point 3 – Finances

3.1 Sorties d'inventaire.

3.2 Garantie Néolia- Réhabilitation de 18 logements collectifs 2 rue des Gravieres à Mandeuire. Annexes consultables en mairie aux heures d'ouverture.

3.3 Mise en place de la carte achat public en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 – Renouvellement

Point 4 - Urbanisme.

4.1 Taxe d'aménagement.

4.2 Subvention ravalement de façade.

4.3 Conventions de servitudes ENEDIS - Autorisation de signature.

Point 5 - Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice

Point 6 – Décision n°005/2022 – du 1^{er} juin 2022 – Occupation et exploitation du camping municipal « Les Grands Ansanges » Marché 22/01 SAS TERRANIMÉE

Point 7 - Divers.

Fait à Mandeuire, le 20 septembre 2022
Le Maire,

Jean-Pierre HOCQUET

